

La France  
insoumise

jlm2017.fr

Jean-Luc  
**MÉLENCHON**

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

[courrier@jlm2017.fr](mailto:courrier@jlm2017.fr)

Manifeste du Collectif AnimalPolitique

30 propositions pour mettre la condition animale au cœur des enjeux politiques

Madame, Monsieur,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur sa position concernant la condition animale et nous vous en remercions.

La position de Jean-Luc Mélenchon est reprise dans le programme de la France Insoumise, *l'Avenir en commun*. Nous considérons que crise écologique et crise sociale n'ont qu'un seul et même responsable, le capitalisme et sa logique productiviste. Cette recherche de rentabilité frappe les hommes et l'écosystème dans lequel ils vivent, dont font partie les animaux.

Vous trouverez ci-dessous les réponses précises à vos propositions.

**1. Favoriser le plein-air et interdire les cages ainsi que les conditions d'élevage incompatibles avec les besoins des animaux.**

L'objectif de la France insoumise est une transition complète de notre modèle agricole vers un modèle écologique et paysan. Dans un modèle agro écologique (centré sur la polyculture-élevage), l'élevage est intégralement repensé : l'animal est une partie intégrante de la production agricole, il remplit une fonction naturelle dans des conditions bien plus proche de son état naturel. L'élevage en batterie est un non-sens écologique et éthique nous nous y opposons (à fortiori aux projets de ferme des milles vache, des dix-milles lapins etc.). L'élevage doit être extensif et intégré dans le milieu naturel. Ainsi, nous favoriserons le plein air.

**2. Mettre fin aux pratiques d'élevage douloureuses (castration à vif, écornage, gavage...).**

Beaucoup des pratiques d'élevage douloureuses sont liées aux exigences de l'élevage en batterie (castration à vif, équeutage, édantage...) et n'auront plus lieu de sévir dans un modèle agroécologique tel que nous l'entendons. Elles seront par ailleurs interdites légalement.

**3. Limiter la durée des transports d'animaux vivants et mettre un terme à leur exportation hors de l'Union européenne.**

Nous voulons un modèle agricole centré au maximum sur les circuits courts. Dans le cadre d'une politique de protectionnisme solidaire, les importations de biens (ou d'animaux) seront soumises à des taxes écologiques et sociales. Nous mettrons fin aux traités inégaux avec les pays en développement. Enfin, l'abattage à la ferme sera autorisé pour éviter aux animaux le stress des déplacements.

Jean-Luc Mélenchon BP 10031, 75462 PARIS cedex 10

[www.jlm2017.fr](http://www.jlm2017.fr)

#### **4. Renforcer la protection des animaux à l'abattoir et rendre systématique l'étourdissement avant toute mise à mort.**

Les conditions d'abattages doivent être précisément contrôlées et encadrées. Les animaux doivent être étourdis de façon systématique avant la mise à mort. De plus, il conviendrait de développer une série d'abattoirs décentralisés sur le territoire, de manière à limiter le stress animal lié aux déplacements et à la concentration.

#### **5. Faire évoluer les politiques alimentaires et agricoles par une meilleure prise en compte des animaux et de leur bien-être (étiquetage des modes d'élevage et d'abattage, alternatives végétales, ...), conditionner la signature de traités de libre échange (TAFTA, CETA...) à l'adoption de clauses en faveur de la protection animale.**

Dans une agriculture « apaisée » (respectant les cycles et les équilibres naturels), le bien-être des animaux est une externalité positive logique. Un tel modèle ne peut pas produire autant de volume que l'élevage en batterie. Nous devons donc réduire la part des protéines carnées dans notre alimentation. Les protéines végétales, notamment issues des légumineuses, sont une alternative saine et écologique qu'il faut mettre en avant.

Les restaurations collectives devront fournir une alternative végétarienne à chaque repas. Elles seront également un des débouchés des productions équilibrées et de l'agriculture biologique. Nous visons l'objectif ambitieux mais réaliste de 100% de bio dans la restauration collective publique en 5 ans. Nous voulons que l'éducation des enfants au goût puisse jouer un rôle plus important dans le but de diminuer l'habitude systématique des protéines carnées.

L'étiquetage des produits doit permettre au consommateur d'avoir toute l'information nécessaire à la transparence complète. L'augmentation des salaires permettra par ailleurs à chacune et à chacun de disposer des moyens d'une alimentation respectueuse du bien-être animal.

Nous sommes fermement opposés à la ratification du TAFTA et du CETA, qui entraîneraient un affaiblissement sans précédent des normes sociales et environnementales européennes.

#### **6. Remplacer la terminologie de « méthode alternative » par celle de « méthode de remplacement » qui n'implique aucun animal, vivant ou tué à cette fin.**

Le programme de la France insoumise ne se prononce pas sur cette question à ce stade mais nous sommes tout à fait disposés à échanger à ce propos.

#### **7. Créer une autorité administrative indépendante dédiée au développement et à la promotion des méthodes de remplacement.**

Il faut orienter la recherche vers les systèmes qui permettraient de ne plus expérimenter sur les animaux, vers des méthodes substitutives et éthiques. La directive REACH est très insatisfaisante dans les autorisations qu'elle laisse en place et les usages qu'elle permet. Nous nous y sommes opposés au Parlement européen et nous reviendrons largement dessus, y compris s'il le faut, en y désobéissant. Au niveau européen également, les directives favorables écologiquement seront appliquées (commercialisation des cosmétiques par

### **8. Lancer un plan national des méthodes de remplacement.**

Dans le cadre global de la planification écologique (matérialisée par un investissement de 100 milliards € dans des activités écologiquement et socialement utiles) les techniques de bio-mimétisme visant à la substitution des matériaux issus des animaux seront fortement encouragées. Il en va de même pour l'ensemble de la Recherche et Développement à but écologique.

### **9. Mettre en place des comités d'éthique d'établissement véritablement indépendants.**

Un comité d'éthique n'a d'utilité que s'il peut exercer une influence. Nous sommes partisans d'une recherche véritablement indépendante qui pourra avoir ce rôle de vigilance.

### **10. Instituer des sanctions pénales effectives et dissuasives.**

Oui, la loi doit dans tous les cas être une garantie contre la mauvaise volonté.

### **11. Interdire la capture des animaux sauvages dans leur milieu naturel et leur importation sur le territoire à des fins de divertissement.**

Le braconnage est une pratique non-acceptable, quelles que soient ses fins. Un co-développement intelligent, basée sur l'aide au développement local d'activités économiques pérennes et écologiques, est la meilleure politique que nous pouvons opposer à ces pratiques, en plus d'un combat dans les instances du commerce mondial sur ces trafics.

### **12. Mettre un terme à la présence et à l'utilisation d'animaux sauvages et domestiques dans les établissements et spectacles itinérants ou fixes.**

Le traitement de ces animaux est souvent inacceptable, et difficilement contrôlable. Il est nécessaire de favoriser des activités de spectacles respectueuses du bien-être des animaux et de leur intégrité physique.

### **13. Mettre fin dans les zoos et les delphinariums aux programmes d'échanges, d'élevage et de reproduction à des fins commerciales, de divertissement, de pédagogie ou d'études scientifiques.**

Nous sommes favorables à la construction de réserves naturelles en France qui viendraient remplacer les zoos fermés où les animaux sont en captivité. Ils pourront être des lieux à la fois de découverte, de préservation d'espèces menacées comme de recherche, tout particulièrement sur la réintroduction des animaux dans leur habitat naturel. Cela vaut pour les animaux terrestres et marins.

### **14. Abolir les corridas et les combats de coqs.**

Il existe aujourd'hui un cadre légal restrictif concernant les corridas, qui ne les autorise que dans les villes et les régions où elle est une tradition culturelle ininterrompue. Au regard de la restriction géographique quant à la légalité d'organisation de corridas, qu'a confirmé le conseil constitutionnel, il ne serait pas légitime d'organiser un débat parlementaire sur ce sujet. Il nous semble par ailleurs que l'Assemblée a de nombreux autres sujets à connaître.

Enfin, il est plus logique de laisser les collectivités locales concernées traiter de cette question.

**15. Imposer un code de bonne conduite dans les eaux territoriales françaises pour mettre les cétacés libres à l'abri des perturbations induites par l'observation touristique.**

Dans le cadre de la planification écologique, nous allons donc prolonger et développer très largement les lois en vigueur en France métropolitaine et dans les DOM TOM : parcs naturels, protections des espèces, réserves, protections du littoral etc.

Nous pensons également que la préservation de la biodiversité (notamment la continuité des trames vertes et bleues) doit pouvoir être opposable, dans des conditions à discuter, à différents projets de construction.

Les mammifères marins sont particulièrement vulnérables à la pollution chimique. Nous visons l'interdiction des rejets industriels et miniers sur le territoire (à fortiori en Méditerranée, qui se trouve dans une situation écologique particulièrement alarmante). Une enquête publique sera également menée pour faire la lumière sur les déchets nucléaires et militaires présents dans nos eaux. Dépolluer ces zones est une priorité.

L'agriculture est responsable d'une forte pollution des eaux (eutrophisation, pollution aux nitrates, surcharge de sédiments...). La transition agricole passe par une interdiction à terme des pesticides chimiques et des engrais minéraux ainsi que par un couvert végétal et forestier limitant l'érosion. C'est donc un moyen incontournable pour rendre nos eaux moins toxiques pour la faune marine.

La navigation actuelle a des conséquences grave sur le milieu marin (moteurs thermiques et pollution sonore, dégazages, ballastes contenant des espèces étrangères parasites...). Elle doit évoluer vers des standards neutres sur le plan environnemental (navigation électrique, à voile...).

**16. Instaurer une véritable politique nationale de stérilisation et d'identification des animaux domestiques par des incitations fiscales et des campagnes d'information, en portant une attention particulière sur le cas spécifique des DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer).**

Oui, il est particulièrement important de contrôler par la stérilisation l'évolution des populations d'animaux de compagnie. La prolifération des chats est par exemple la première cause de mortalité chez les oiseaux, indispensable à l'équilibre des écosystèmes ruraux.

**17. Interdire la cession d'animaux par les particuliers sur les sites marchands, d'annonces gratuites et les réseaux sociaux.**

La maltraitance des animaux de compagnie sera très fortement sanctionnée et les conditions d'accueil des animaux abandonnés revues : construction de nouveaux refuges notamment (dont des spécifiques pour les animaux sauvages), interdiction des ventes par petites annonces. Les refuges et les fourrières débordent aujourd'hui. Nous proposons de remettre à plat l'organisation des élevages et d'interdire la création de nouveaux centres si, effectivement, l'offre d'animaux est supérieure aux foyers pouvant les accueillir. Les ventes qui sont aujourd'hui interdites seront contrôlées plus sévèrement et les forces de l'ordre formées en conséquence.

**18. Faire de l'intérêt de l'animal une priorité dans les procédures de retrait et de saisie.**

Oui. Nous voulons d'ailleurs encadrer plus sérieusement les procédures de saisies en générale.

**19. Interdire les euthanasies non justifiées médicalement**

Oui.

**20. Créer des services d'aide aux animaux appartenant à des personnes en situation de difficulté ponctuelle ou d'exclusion.**

Pour ce faire, il faut augmenter les moyens de la SPA et élargir ses prérogatives.

**21. Reconnaître à tout animal sauvage le statut d'être vivant doué de sensibilité.**

Comme le reconnaît l'article L214 du code rural, adopté en 1976 « Les animaux sont des êtres sensibles ». Nous étendrons la portée de cet article à tous les animaux.

**22. Interdire les pratiques barbares, réprimer les pratiques sources de stress infligées aux animaux sauvages pour des buts autres que la protection ou la conservation.**

Oui, cela passe par une politique de lutte contre le braconnage (décrite plus haut) et une politique de sensibilisation (à l'école notamment).

**23. Réformer la chasse pour mieux protéger la faune sauvage et favoriser le retour naturel des grands prédateurs.**

La chasse permet de réguler les éco-systèmes en ciblant les espèces nuisibles. Mais nous nous prononçons contre la chasse à courre et pour une régulation effective de la chasse, avec des restrictions sur les espèces dont l'équilibre est menacé (retour sur les dérogations accordées sous la présidence de Nicolas Sarkozy). Le déterrage des animaux sera empêché, tout comme l'égrainage et le lâcher d'animaux. Nous pensons également à renforcer les services publics de gestion des forêts, notamment le renforcement du nombre de gardes forestiers qui subissent aujourd'hui les attaques du libéralisme. Le retour des prédateurs sera encouragé, car leur rôle dans l'équilibre des écosystèmes est central.

**24. Adopter des mesures contre l'insécurité liée à la chasse pour permettre la coexistence de toutes les activités de pleine nature.**

Oui. Les activités de pleine nature doivent être accessibles à tous dans des conditions de sécurité descente.

**25. Mieux encadrer le commerce lié aux animaux sauvages protégés par les réglementations françaises et internationales.**

Oui.

**26. Réintégrer la notion de respect des animaux dans les programmes scolaires et former le personnel éducatif à cet enseignement.**

Oui, le respect de la nature doit s'apprendre à l'école. Il est important que tous les élèves aient accès à des activités favorisant cette prise de conscience. C'est pour cela que nous voulons notamment que les activités extra-scolaires soient gratuites. Nous souhaitons ainsi généraliser les fermes pédagogiques pour la sensibilisation à l'enjeu écologique et l'éveil à la Nature.

**27. Rendre obligatoires des formations en éthologie et/ou sur la protection animale pour tous les professionnels en contact avec les animaux ou en charge de leur protection (éleveurs, forces de l'ordre, magistrats, etc.).**

Oui, avec une mise en œuvre progressive et proportionnée à la fréquence des contacts avec les animaux.

**28. Renforcer la protection des objecteurs de conscience et lanceurs d'alerte et permettre aux associations de se constituer partie civile pour toutes les infractions concernant les animaux.**

La protection des lanceurs d'alerte est une de nos priorités. Ils/elles sont les garants d'une information libre et doivent pouvoir jouir d'un statut protecteur. Nous sommes pour une reconnaissance de la notion de crime d'écocide (qui comprend donc les animaux), jugé par un tribunal international de justice écologique ou dans le cadre de la Cour pénale internationale.

**29. Instaurer un système de recueil de données chiffrées dans tous les domaines impliquant des animaux.**

Oui. La transparence doit d'ailleurs concerner tous les domaines où cela est utile pour la société.

**30. Légitimer les politiques de protection animale en instituant un organe autonome dédié aux animaux et indépendant du ministère de l'Agriculture et donner une place significative aux associations compétentes dans les organes décisionnaires.**

Cette légitimation de la politique de protection des animaux peut très bien se faire de concert entre les pouvoirs publics et les associations compétentes. Nous proposons pour cela de refonder les institutions de notre pays à travers une assemblée constituante démocratique. Cette dernière sera convoquée dans les semaines suivant notre investiture et permettra de mettre en place une 6<sup>ème</sup> République dans laquelle les citoyens et les associations qu'ils fondent seront bien mieux représentés par les parlementaires.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise